

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

10 JUIN 2009

SESSION ORDINAIRE du comité administratif/commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, **MERCREDI LE 10 JUIN 2009, à 17 h 00 (5 h 00 pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

Monsieur Maurice Rivard , maire de Notre-Dame-du-Nord
et préfet suppléant de la MRC
Monsieur Luc Lalonde , maire de Béarn
Monsieur Marc Champagne , maire de Lorrainville

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

Monsieur Jean-Pierre Charron , maire de Belleterre
et préfet de la MRC

EST ABSENT :

Monsieur Philippe Barette, maire de Témiscaming

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
Madame Lyne Gironne , coordonnatrice au service d'évaluation
Madame Mireille Bourque, agente de développement
Monsieur Denis Clermont , secrétaire-trésorier – directeur général

06-09-232A

Ouverture de la séance à 17 h 00, adoption de l'ordre du jour et mot/rapport du préfet, M. Jean-Pierre Charron, maire de Belleterre.

Il est proposé par M. Maurice Rivard
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

06-09-233A

Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 13 mai 2009.

Le procès-verbal de la session ordinaire du 13 mai 2009 ayant été remis et/ou transmis par la poste à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Maurice Rivard
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Préfet élu au suffrage universel – Étude et recommandation du CA au conseil des maires concernant les conditions de travail et le salaire du préfet élu au suffrage universel le 1^{er} novembre 2009.

06-09-234A

Le CA prend acte du document de réflexion sur les conditions de travail et le salaire du préfet élu au suffrage universel de la MRCT le 1^{er} novembre 2009.

Le CA recommandera au conseil des maires le 17 juin 2009 les conditions de travail et salariales suivantes :

(Résumé à titre indicatif) :

- Salaire annuel de 55 000 \$;
- Allocation de dépenses selon le maximum permis par la loi soit 14 584 \$;
- Remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et de repas à l'extérieur du territoire selon la politique de la MRC;
- Le préfet préside le conseil et poursuit les objectifs déterminés pour le développement et la qualité de vie du milieu témiscamien. (N'est pas soumis à la Politique de travail, ni aux horaires du personnel, ni au régime de retraite et assurance collective.);
- Travail à la maison et salle de réunion à la MRCT;
- Etc.

06-09-235A

Agent de développement à Lorrainville.

Présentation de projet – Pacte rural 2007-2014 / Municipalités dévitalisées, selon la répartition budgétaire du 15 avril 2009.

- 2009 : 5 000 \$ prévus au Pacte rural;
- Coût du projet : 25 000 \$ (20 %).

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Maurice Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le projet « Agent de développement » de la municipalité de Lorrainville dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 – Fonds des municipalités dévitalisées, pour un montant de 5 000 \$ pour l'année 2009.

Le versement sera effectué sur présentation d'un rapport d'activités, du plan de financement et des pièces justificatives à la fin de l'année.

06-09-236A

**Parc et terrain de camping au Lac-des-Bois à Latulipe-et-Gaboury.
Présentation de projet – Pacte rural 2007-2014 / Municipalités dévitalisées, selon la répartition budgétaire du 15 avril 2009.**

- 2009 : 5 000 \$ prévus au Pacte rural;
- Coût du projet : 17 000 \$ (29 %).

Il est proposé par M. Maurice Rivard
appuyé par M. Marc Champagne
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le projet « Développement d'un parc et d'un terrain de camping au Lac-des-Bois » de la municipalité de Latulipe-et-Gaboury dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 – Fonds des municipalités dévitalisées, pour un montant de 5 000 \$ pour l'année 2009.

Le versement sera effectué sur présentation d'un rapport d'activités, du plan de financement et des pièces justificatives à la fin du projet.

06-09-237A **Projet Aventures Obikoba à Rémigny. Autorisation de versement – Pacte rural 2007-2014 selon la répartition budgétaire du 15 avril 2009.**

Considérant le rapport d'activités du projet « Aventures Obikoba » à Rémigny;

Considérant la répartition de l'année 2009 (15 avril) du Pacte rural 2007-2014;

Il est proposé par M. Marc Champagne
appuyé par M. Maurice Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement de la somme de 3 000 \$ conformément à l'engagement de la MRCT dans ce projet. Cette somme provient du Fonds du Pacte rural 2007-2014 (année 2009).

06-09-238A **Station de recherche agroalimentaire à Notre-Dame-du-Nord. Autorisation de versement – Pacte rural 2007-2014 selon la répartition budgétaire du 15 avril 2009 (20 000 \$/an/5 ans), Fondation de l'UQAT.**

Il est proposé par M. Marc Champagne
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le 2^e versement au montant de 20 000 \$ à la Fondation de l'Université (UQAT) conformément à l'engagement de la MRCT dans ce projet. Cette somme provient du Fonds du Pacte rural 2007-2014 (année 2009).

Le 7 mai 2008, la MRCT (résolution n^o 05-08-167) s'est engagée envers la Fondation de l'UQAT à verser une somme totale de 100 000 \$ pour le projet d'une Station de recherche à Notre-Dame-du-Nord, répartie sur 5 ans débutant en juin 2008.

06-09-239A **Projet travailleurs de milieu, Notre-Dame-du-Nord en santé. Autorisation de versement – Pacte rural 2007-2014 selon la répartition budgétaire du 15 avril 2009.**

Il est proposé par M. Marc Champagne
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement d'une somme de 5 000 \$ afin de soutenir les frais de déplacement des travailleurs de milieu. Cette somme provient du Fonds du Pacte rural 2007-2014 (année 2009) autorisée le 15 avril 2009.

Maintien de l'agent de chantier COMAXTEM. Demande au « Fonds de recherche et développement » – Pacte rural 2007-2014 selon la répartition budgétaire du 15 avril 2009 (7 500 \$ pour l'année 2009).

06-09-240A

Le projet « Agent de chantier COMAXTEM » n'a pas été retenu pour l'année 2009 dans le cadre du Pacte rural 2007-2014. Plusieurs activités et chantiers importants sont prévus au Témiscamingue au cours de l'année, dont :

- Chantier Angliers – MDDEP 3,5 M\$/6 ans pour la réfection de barrages;
- Travaux routiers annuels (MTQ) 20 M\$ en 2009;
- COMAXAT (Contact régional et accès au chantier de la Baie-James).

L'agent de chantier COMAXTEM est en place depuis plusieurs années et est un contact privilégié de COMAXAT pour les chantiers dans le Grand Nord et pour plusieurs entrepreneurs témiscamiens.

Le CA recommandera au conseil des maires le 17 juin 2009 d'autoriser une somme de 7 500 \$ pour l'année 2009 pour le projet « Agent de chantier COMAXTEM » à même le « Fonds de recherche de développement – Services aux communautés et aux territoires » du Pacte rural 2007-2014.

06-09-241A

Projet de rénovation de la tour à feu, Récré-Eau des Quinze. Demande au « Fonds de recherche et développement » – Pacte rural 2007-2014 selon la répartition budgétaire du 15 avril 2009 (5 000 \$ pour l'année 2009).

Le CA prend acte de la demande de Récré-Eau des Quinze concernant la rénovation de la tour à feu existante afin de la rendre accessible et sécuritaire au public.

Récré-Eau des Quinze sera informé que la MRCT appuie leur projet, mais ne dispose pas des fonds pour contribuer financièrement.

06-09-242A

Renouvellement année 2009 de l'entente SDT – MRCT concernant M. Francis Dessureault, conseiller en développement industriel (forestier).

Le 21 juin 2006, le conseil des maires a autorisé le financement de 30 000 \$ par année pour les années 2006, 2007 et 2008 pour un total de 90 000 \$ au projet de plan d'action concernant la caractérisation, l'affectation et la faisabilité de la forêt témiscamiennne.

Cette contribution est prise à même les budgets du Volet 2 (5 000 \$/année) et du surplus accumulé du TNO Les Lacs-du-Témiscamingue (25 000 \$/année).

Les autres partenaires financiers au projet sont la SDT, le MDEIE (ACCORD) et Emploi-Québec.

Rapport d'activités de l'année 2008 :

- Encadrement de l'étude d'opportunité à partir des bois de trituration et diffusion des résultats;
- Organisation, accueil et suivi de la délégation autrichienne sur les systèmes de chauffage par biomasse;
- Encadrement de la délégation finlandaise;
- Préparation des devis pour la recherche d'investisseurs/promoteurs pour les opportunités identifiées préalablement (projet Infor II);
- Préparation d'un règlement sur l'encadrement de la récolte de bois submergés;
- Support aux projets Écoflamme, ferme de toit Lorrainville, H2O log, essai sur la pruche;
- Préparation et exécution du mandat concernant la validation de la relance de l'usine de LVL de Ville-Marie;
- Vigie du Témiscamingue en ce qui concerne les travaux d'ACCORD.

État des contributions MRCT (en sus du Volet 2) :

- 2008 : 25 000,00 \$
- 2007 : 30 346,71 \$
- 2006 : 10 000,00 \$

Estimé 2009 : 25 000 \$ selon la participation d'Emploi-Québec.

Il est proposé par M. Marc Champagne
appuyé par M. Maurice Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la contribution de la MRCT pour une somme de 25 000 \$ à même le budget du TNO afin de renouveler l'entente de service SDT – MRCT avec M. Francis Dessureault, pour l'année 2009.

06-09-243A

Achat commun de sel et calcium pour l'entretien des chemins d'hiver dans les municipalités (regroupement d'achat).

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Maurice Rivard
et résolu unanimement

- ❖ De demander, par voie de soumissions publiques, des offres pour l'approvisionnement en sel et calcium destinés à être traités et utilisés comme abrasifs ou fondants chimiques pour l'entretien des chemins d'hiver dans les municipalités, saison 2009-2010.

Les quantités requises sont :

	SEL		CALCIUM
	Tonne en vrac	Sacs de 40 kg	Sacs de 40 kg
Quantité approximative	35	600	150

Les fournisseurs devront tenir compte des frais de livraison qui s'effectuera dans chacune des municipalités au cours de la période du 15 septembre au 15 octobre 2009.

Les soumissions devront parvenir au bureau de la MRC de Témiscamingue sous pli cacheté, au plus tard vendredi le 7 août 2009 à midi, pour être prises en considération par le comité administratif de la MRC, lors de la session ordinaire prévue le 12 août 2009. L'appel d'offres sera publié dans un journal local au début du mois de juillet 2009.

La MRC de Témiscamingue ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De même, la MRC de Témiscamingue se réserve le droit d'accorder les contrats des abrasifs séparément.

06-09-244A

Certificat de conformité

Approbation de la modification adoptée par la municipalité de St-Bruno-de-Guigues à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 405-04-09 adopté le 4 mai 2009 [second projet] – zonage).

Considérant les articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le conseil de la Municipalité régionale de comté;

Considérant que la municipalité de St-Bruno-de-Guigues désire amender son règlement de zonage n° 339-95 présentement en vigueur pour faire passer l'empiètement des annexes (balcons, avant-toits) dans la marge avant de 2 mètres à 3,5 mètres.

Il est proposé par M. Marc Champagne
appuyé par M. Maurice Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de St-Bruno-de-Guigues à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 405-04-09 adopté le 4 mai 2009 [second projet] – zonage).

Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

À l'exception des dispositions relatives à la protection des rives (RCI, article 4.4) et des dispositions relatives à l'amendement d'un règlement municipal d'urbanisme ou à l'adoption d'un règlement d'emprunt (RCI, articles 8.4 et 8.5), la municipalité de St-Bruno-de-Guigues est exclue de l'application du Règlement de contrôle intérimaire.

Après analyse, le règlement de zonage n° 405-04-09 soumis par la municipalité de St-Bruno-de-Guigues ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI et peut entrer en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Conformité au schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement de la MRC est entré en vigueur le 3 novembre 1995. Les changements proposés n'affectent pas des éléments ou des zones mentionnés au schéma d'aménagement. Le règlement n° 405-04-09 apparaît donc conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 4 mai 2009 (second projet)

Date de réception à la MRC : 13 mai 2009

06-09-245A

Certificat de conformité

Approbation de la modification adoptée par la ville de Ville-Marie à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 440 adopté le 19 mai 2009 [premier projet] – zonage).

Considérant les articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le conseil de la Municipalité régionale de comté;

Considérant que la ville de Ville-Marie désire amender son règlement de zonage n° 349 présentement en vigueur pour faire passer le terrain du Centre de l'auto V-M (16, des Oblats Nord) de « commercial avec logement » à « commercial sans logement ».

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Marc Champagne
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la ville de Ville-Marie à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 440 adopté le 19 mai 2009 [premier projet] – zonage).

Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

À l'exception des dispositions relatives à la protection des rives (RCI, article 4.4) et des dispositions relatives à l'amendement d'un règlement municipal d'urbanisme ou à l'adoption d'un règlement d'emprunt (RCI, articles 8.4 et 8.5), la ville de Ville-Marie est exclue de l'application du Règlement de contrôle intérimaire.

Après analyse, le règlement de zonage n° 440 soumis par la ville de Ville-Marie ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI et peut entrer en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Conformité au schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement de la MRC est entré en vigueur le 3 novembre 1995. Les changements proposés n'affectent pas des éléments ou des zones mentionnés au schéma d'aménagement. Le règlement n° 440 apparaît donc conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 19 mai 2009 (premier projet)

Date de réception à la MRC : 21 mai 2009

Modernisation des dossiers d'évaluation municipale. Demande d'aide financière.

06-09-246A

La modernisation réglementaire des dossiers d'évaluation municipale imposée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) viendra modifier les façons de faire dans le domaine de l'évaluation foncière au Québec.

Prévue pour être implantée de 2010 jusqu'à 2016, cette réforme maintient les actes professionnels qui figurent déjà au processus de confection et de tenue à jour des rôles d'évaluation. Elle modifie toutefois substantiellement la forme et le contenu des renseignements prescrits à cette fin.

Ce changement a un impact majeur pour les fournisseurs informatiques devant adapter leur logiciel d'évaluation foncière afin de répondre adéquatement aux nouvelles exigences qu'entraîne cette modernisation.

Les amendements réglementaires étant prévus au printemps 2010 :

Il est proposé par M. Maurice Rivard
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ De demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de prévoir un programme d'aide financière afin d'indemniser les organismes municipaux responsables de l'évaluation (OMRÉ) et/ou les municipalités pour les frais engagés découlant des adaptations nécessaires au bon fonctionnement de cette nouvelle réforme, à savoir :
 - Les frais engagés pour assurer le développement informatique nécessaire lié à l'adaptation du logiciel d'évaluation et/ou de taxation, s'il y a lieu;
 - Les frais engagés pour étendre ce développement informatique dans les organismes municipaux responsables de l'évaluation;
 - Les frais payés pour produire la documentation rattachée aux modifications apportées.

06-09-247A

Projet « Le tour du monde de Karibou ». Demande d'aide financière.

Dans le cadre du *Plan d'action 2009-2010* du Regroupement Québec en Forme au Témiscamingue, une nouvelle activité pourrait voir le jour dès cet automne. Il s'agit de « Le tour du monde de Karibou ».

Ce projet vise particulièrement à stimuler les habiletés motrices fondamentales chez les enfants de 1 à 4 ans. Il vise aussi à développer très tôt les saines habitudes de vie et le goût pour l'activité physique. Au cours des 10 séances d'activités, les enfants pourront sauter, courir, lancer, ramper, escalader, danser et faire des pyramides.

« Le tour du monde de Karibou » est une activité parent-enfant. Les parents encadrent leurs enfants et les aident à progresser. Le lien de confiance entre ceux-ci ne peut que se tisser davantage et ils apprendront de nouveaux trucs pour s'amuser ensemble!

Un projet comme celui-ci demande cependant un investissement important de la part des partenaires. La municipalité de Lorrainville, par la directrice générale M^{me} Francyne Bleau, a manifesté son intérêt afin de recevoir ce projet. Elle agira à titre de « Fournisseur officiel ». L'investissement de la municipalité sera de fournir le lieu de pratique, d'acheter le matériel nécessaire à la réalisation (valeur estimée à 5 000 \$), de défrayer 50 % des coûts des ressources, de faire la promotion de l'activité partout au Témiscamingue, de faire les inscriptions et l'horaire des cours, de trouver les animateurs et de s'assurer qu'ils suivent la formation offerte en ligne, par Sports-Montréal.

Des organisations à vocations régionales et qui pourraient tirer profit d'un tel projet, ont été ciblées afin de défrayer la licence annuelle de l'ordre de 1 800 \$. Il s'agit de la CSLT, du CSSSLT et de la MRCT. Chacun de ces partenaires est sollicité pour une somme de 600 \$.

Pour la MRCT, il s'agit d'ajouter un service novateur et de qualité pour les parents et leurs jeunes enfants. « Le tour du monde de Karibou » est en pleine expansion et déjà, plusieurs organisations tentent de l'obtenir. En Abitibi-Témiscamingue, 4 regroupements Québec en Forme sur 5 désirent l'obtenir dont celui du Témiscamingue, comme quoi c'est un projet non négligeable au niveau du développement moteur de l'enfant.

En ce sens, Québec en Forme participe financièrement pour défrayer 50 % du salaire des ressources humaines et défrayera aussi l'inscription des enfants qui seront référés par le CSSSLT et la CSLT.

Il est proposé par M. Marc Champagne
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la contribution de la MRC de Témiscamingue pour une somme de 600 \$ à même le budget d'administration que la MRCT reçoit à titre de mandataire de « Québec en Forme ».

06-09-248A **Service d'évaluation.**

Le CA prend acte du rapport d'activités pour la période du 15 septembre 2008 au 15 mai 2009 du service d'évaluation, des statistiques des visites du site Web de la MRCT et des nouveaux taux agricoles et forestiers applicables au prochain rôle triennal 2010, 2011 et 2012.

06-09-249A **Approbation des comptes à payer pour le mois de mai 2009.**

Le CA prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue au 31 mai 2009, de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice.

Il est proposé par M. Maurice Rivard
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ Que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Mai 2009

N°	DÉTAIL	MONTANT
C900455	MUNICIPALITÉ DE LATULIPE-ET-GABOURY	150,00 \$
C900456	MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE	2 389,26 \$
C900457	TÉLÉBEC LTÉE	656,43 \$
C900458	HYDRO-QUÉBEC	4 774,99 \$
C900459	LES ATELIERS KAMI INC.	3 411,23 \$
C900460	RADIO-TÉMISCAMINGUE	1 077,50 \$
C900461	NOVA ENVIROCOM	1 495,59 \$
C900462	SMI INFORMATIQUE	1 127,34 \$
C900463	SANI-TRI DIVISION VAL-D'OR	12 071,44 \$
C900464	PÉTRIN RICHARD	18,08 \$
C900465	SERVICES PYRO-PRO	268,42 \$
C900466	SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAIT A-T	407,84 \$
C900467	DUFAULT DANIEL	1 098,77 \$
C900468	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC (DÉDUCTION)	15005,78 \$
C900469	C.A.R.R.A.	222,87 \$
C900470	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA (T.RÉD)	5 430,25 \$
C900471	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA (T.RÉG)	1 111,96 \$
C900472	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC (PAL)	56,55 \$
C900473	MUNICIPALITÉ DE KIPAWA	1 399,28 \$
C900474	VILLE DE VILLE-MARIE	3 206,00 \$
C900475	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	188,66 \$
C900476	XEROX CANADA LTÉE	542,98 \$
C900477	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	4 346,64 \$
C900478	PAPETERIE ALLAIN INC.	156,27 \$
C900479	FONDS D'INFORMATION FONCIÈRE - V.M.	156,00 \$
C900480	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	117,78 \$
C900481	LE REFLET	112,88 \$
C900482	CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT	Annulé 0,00 \$
C900483	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC	488,00 \$
C900484	RADIO-COM JBM INC.	3 066,82 \$
C900485	LA COOP VILLE-MARIE	538,26 \$
C900486	TEMLAC LTÉE	705,77 \$
C900487	BARIL MONIQUE	42,16 \$
C900488	PINE LINA	31,92 \$
C900489	NADEAU CHRISTINE	15,52 \$
C900490	BÉCO ULTRAMAR ENR.	1 848,35 \$
C900491	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	670,51 \$
C900492	SANQUIP INC.	166,47 \$
C900493	DÉPANNEUR ULTRAMAR	8,75 \$
C900494	9047-5146 QC INC.	1 298,06 \$
C900495	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	12,67 \$
C900496	SERVICE AUTO JOLAM INC.	855,00 \$
C900497	TRANSPORT RICHARD LAMBERT ENR.	944,67 \$
C900498	PIÈCES D'AUTOS BROUSSEAU LTÉE	149,18 \$
C900499	GARAGE W. LACASSE INC.	1 842,83 \$
C900500	CENTRE DE L'AUTO V.M. LTÉE	2 337,67 \$
C900501	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	660,83 \$
C900502	TÉMISKO	39,48 \$
C900503	GARAGE MICHEL GRENIER	368,10 \$
C900504	GARAGE RACHEL ROY	84,00 \$
C900505	GAGNÉ LISE	68,16 \$
C900506	TABLE DE CONCERTATION P.A.T.	646,64 \$
C900507	GARAGE QUINCAILLERIE DE L'EST	559,32 \$
C900508	CENTRE DU CAMION MABO	78,08 \$
C900509	BEAULÉ VÉRONIC	198,20 \$
C900510	AGENCE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX	14,00 \$
C900511	BLEAU SOPHIE	300,00 \$
C900512	GAUDET MANON	240,00 \$
C900513	MUSÉE DE GUÉRIN	3 000,00 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C900514	GAGNON JULIE	6,16 \$
C900515	CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT	30 000,00 \$
C900516	DOMAINE BAIE GILLIES	5 000,00 \$
C900517	MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE	480,00 \$
C900518	MUNICIPALITÉ DE MOFFET	1 084,15 \$
C900519	MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-DE-GUIGUES	123,21 \$
C900520	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	10 423,54 \$
C900521	TÉLÉBEC LTÉE	2 474,43 \$
C900522	LES PUBLICATIONS CCH LTÉE	273,26 \$
C900523	VISA DESJARDINS	245,02 \$
C900524	LES ÉDITIONS YVON BLAIS INC.	438,75 \$
C900525	LE REFLET	575,66 \$
C900526	BELL MOBILITÉ	114,30 \$
C900527	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SYLVICOLE DU TÉMIS.	3 366,41 \$
C900528	RÉPARATION ÉLECTRO-FRIGO	394,49 \$
C900529	GOODYEAR CANADA INC.	205,43 \$
C900530	MICROTEC SÉCURI-T	283,63 \$
C900531	NOVA ENVIROCOM	214,46 \$
C900532	CAISSIE DENIS	2 488,50 \$
C900533	CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT	500,00 \$
C900534	FONDATION DE L'U.Q.A.T.	500,00 \$
C900535	A.R.B.R.E.	10 125,06 \$
C900536	BROUILLARD CLAUDINE	99,00 \$
C900537	ÉLISOL	1 128,75 \$
C900538	REICHENBACH STEVEN	171,74 \$
C900539	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	8 782,03 \$
C900540	SANQUIP INC.	551,74 \$
C900541	PÉTRIN RICHARD	198,68 \$
C900542	LES ENT. FOREST. V. LABRANCHE INC.	395,06 \$
C900543	SERVICES PYRO-PRO	267,41 \$
C900544	GAUTHIER MANON	577,82 \$
C900545	LES MONUMENTS J. GIRARD INC.	163,67 \$
C900546	BEAULÉ VÉRONIC	1 413,58 \$
C900547	MAISON DES JEUNES DU TÉMISCAMINGUE	50,00 \$
C900548	ROBERT CÉLINE	273,16 \$
C900549	SOCCER ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	20,00 \$
C900550	DOYON JEAN PAUL	8 621,00 \$
C900551	ROCHELEAU JEANNINE	10 000,00 \$
C900552	GIBSON HÉLÈNE	585,00 \$
C900553	GIBSON HÉLÈNE	199,00 \$
C900554	COOP DE SOLIDARITÉ DU JOURNAL CULT. A-T	20,00 \$
C900555	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC (DÉDUCTION)	15 541,16 \$
C900556	C.A.R.R.A.	102,83 \$
C900557	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA (T.RÉD)	5 461,64 \$
C900558	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA (T.RÉG)	1 451,05 \$
C900559	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC (PAL)	113,10 \$
C900560	TÉLÉBEC LTÉE	667,57 \$
C900561	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	31,66 \$
C900562	HYDRO-QUÉBEC	1 651,22 \$
C900563	LE REFLET	237,04 \$
C900564	ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QC	45,15 \$
C900565	CÔTÉ MARTINE	25,00 \$
C900566	GROUPE ULTIMA INC.	17 331,00 \$
C900567	T.S.C. INC.	121,73 \$
C900568	SANI-TRI DIVISION VAL-D'OR	17 058,78 \$
C900569	PÉTRIN RICHARD	86,52 \$
C900570	BLEAU SOPHIE	140,00 \$
C900571	GAUDET MANON	60,00 \$
C900572	LACHANCE LUC	10 000,00 \$
C900573	CORMIER CARDINAL THÉRÈSE	9 017,00 \$
	TOTAL	264 256,76 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
D290179	LACHANCE JOCELYNE	693,76 \$
D290180	CLERMONT DENIS	1 685,71 \$
D290181	LEFEBVRE SYLVIE	947,00 \$
D290182	DUFAULT DANIEL	1 353,52 \$
D290183	AUBUT FRANCINE	849,31 \$
D290184	BOURQUE MIREILLE	995,01 \$
D290185	GIRONNE LYNE	1 146,51 \$
D290186	PELLERIN KATY	1 047,79 \$
D290187	COUTURE CAROLE	846,54 \$
D290188	PÉTRIN RICHARD	1 080,11 \$
D290189	GAUTHIER MANON	1 025,56 \$
D290190	BEAULÉ VÉRONIC	903,34 \$
D290191	RIVEST CHRISTELLE	783,98 \$
D290192	BERGERON TESSIER CLAUDETTE	714,40 \$
D290193	REICHENBACH STEVEN	774,98 \$
D290194	CÔTÉ ALAIN	1 003,47 \$
D290195	CARON SYLVAIN	926,42 \$
D290196	BELLEHUMEUR ÉRIC	982,97 \$
D290197	BOND GOULET JONATHAN	622,31 \$
D290198	NADEAU PASCAL	1 013,94 \$
D290199	LACHANCE JOCELYNE	694,24 \$
D290200	CLERMONT DENIS	1 685,71 \$
D290201	LEFEBVRE SYLVIE	947,00 \$
D290202	DUFAULT DANIEL	1 353,52 \$
D290203	AUBUT FRANCINE	849,31 \$
D290204	BOURQUE MIREILLE	995,01 \$
D290205	GIRONNE LYNE	1 146,51 \$
D290206	PELLERIN KATY	1 047,79 \$
D290207	COUTURE CAROLE	846,54 \$
D290208	PÉTRIN RICHARD	1 080,11 \$
D290209	GAUTHIER MANON	978,77 \$
D290210	BEAULÉ VÉRONIC	903,34 \$
D290211	RIVEST CHRISTELLE	783,98 \$
D290212	BERGERON TESSIER CLAUDETTE	714,40 \$
D290213	REICHENBACH STEVEN	902,47 \$
D290214	CÔTÉ ALAIN	1 003,47 \$
D290215	CARON SYLVAIN	926,42 \$
D290216	BELLEHUMEUR ÉRIC	982,97 \$
D290217	NADEAU PASCAL	1 013,94 \$
D290218	LACHANCE JOCELYNE	612,33 \$
D290219	LACHANCE JOCELYNE	793,15 \$
D290220	RIVARD MAURICE	773,66 \$
	TOTAL	40 431,27 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C290081	CHARRON JEAN-PIERRE	1 874,90 \$
C290082	COULOMBE PAUL	172,64 \$
C290083	ROY NORMAND	161,44 \$
C290084	BARETTE PHILIPPE	685,04 \$
C290085	TRUDEL SYLVAIN	398,62 \$
C290086	RIVARD CARMEN	706,45 \$
C290087	CHARRON GÉRALD	209,52 \$
C290088	PAQUETTE MICHEL	190,40 \$
C290089	AYLWIN JOCELYN	196,80 \$
C290090	LEFEBVRE MARIE	212,48 \$
C290091	GAGNON YVON	171,64 \$
C290092	SARRAZIN ALAIN	140,72 \$
C290093	BARRETTE DANIEL	499,71 \$
C290094	LAVERDIÈRE MAURICE	182,88 \$
C290095	LALONDE LUC	309,11 \$
C290096	CHAMPAGNE MARC	146,88 \$
C290097	PAQUIN RÉJEAN	189,12 \$
C290098	GAUTHIER KIM	165,36 \$
C290099	DROUIN RÉJEAN	153,68 \$
	TOTAL	6 767,39 \$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (article 961, CM).

Signé à Ville-Marie, ce 10 juin 2009.

(Original signé)

Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

06-09-250A **Présentation des états financiers 2008 de la MRCT.**

Invité : M. Denis Champagne, CGA
Champagne, Bellehumeur, Guimond inc.
Comptables généraux licenciés

M. Denis Champagne, CGA, assiste à la réunion. Il présente les états financiers 2008 de la MRC de Témiscamingue et répond aux questions des maires.

Les états financiers seront déposés au conseil des maires le 17 juin 2009 pour approbation, de même que la nomination d'un vérificateur pour l'année 2009.

06-09-251A **Suivi des dossiers et autres projets.**

- Prochain GAMME prévu le 12 septembre 2009 sur la relève municipale :

Ce GAMME est annulé.

La CRÉ organise un événement concernant la relève municipale et l'implication citoyenne, auquel nous allons collaborer.

- Dépôt du rapport d'activités du CAGE :

Le CA prend acte du rapport/projet d'Écoflamme suite au mandat du 22 avril 2009 concernant la valorisation des matières résiduelles, lequel sera déposé au conseil des maires le 17 juin 2009.

- Le point concernant le travail en cours relativement à l'élaboration d'un portrait sur les projets hydroélectriques au Témiscamingue (mandat Pierre Brien);
- Le point concernant l'avenir de Temlam, s'il y a lieu;
- Le point concernant l'Usine Béarn;
- Le point concernant l'abattoir de Fugèreville;
- Le point concernant le schéma de couverture de risques en sécurité incendie :

La version définitive du projet de schéma de la MRCT sera envoyée au ministère de la Sécurité publique à Québec le 30 juin 2009.

L'approbation du ministère est attendue en novembre 2009.

- Le point concernant la problématique de l'entretien des chemins forestiers :

Le milieu est à compléter un financement de 30 000 \$ afin de permettre un premier grattage sur les chemins forestiers prioritaires.

- Survol de l'agenda du préfet;
- Prochain CA : 12 août 2009. – BONNES VACANCES –

06-09-252A

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Marc Champagne
appuyé par M. Maurice Rivard
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

Il est 19 h 40.

(Original signé)

(Original signé)

Jean-Pierre Charron, préfet

Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une session subséquente.

